



45^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

TOULOUSE - 9, 10 ET 11 NOVEMBRE 2018

MAISON DE L'AVOCAT - 13, rue des Fleurs

CONSEIL RÉGIONAL - 22, boulevard du maréchal Juin

BOURSE DU TRAVAIL - Place Saint-Sernin

OCCUPONS LES !



© D. Lefilleul / Le fil graphique

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Syndicat des avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 Paris – 01 42 82 01 26 – saforg@orange.fr – www.lesaf.org





45^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

TOULOUSE – 9, 10 ET 11 NOVEMBRE 2018

CHANTIERS INTERDITS AU PUBLIC : OCCUPONS LES !

Chantier nous dit le *dictionnaire Larousse* : *terme familier qui désigne le désordre...* Alors, celui de la Justice qui a débuté voilà un an, porte bien son nom. Désorganiser le service public pour mieux l'abandonner. A l'instar des secteurs de la santé, de l'éducation ou des transports, la logique générale d'adaptation des services publics aux usagers et au marché conduit à une nouvelle rhétorique liant la satisfaction du justiciable à la simplification et la modernisation de la Justice.

Sous couvert de simplifier et de fluidifier l'accès aux services, la rationalisation l'emporte et le service public est délaissé faute de moyens. Le droit perd sa finalité sociale. Il ne doit plus répondre à un besoin de protection et de justice, mais à une demande de consommation et de performance économique dont sera exclu le plus grand nombre. Le recours préalable obligatoire au règlement amiable avant toute saisine du juge, la saisine par acte unique payant avec représentation obligatoire des parties, la dématérialisation des procédures et de la saisine du juge sont autant d'obstacles dans le parcours du justiciable. Face à ces obstacles, le risque de non recours au droit est important.

Les alternatives de déjudiciarisation restent coûteuses et participent d'une privatisation, d'une marchandisation de l'accès aux droits.

A rebours d'une modernité affichée, l'archaïsme de cette conception de la justice s'incarne dans la violence des rapports de force à laquelle elle fait la part belle. La chasse aux pauvres et aux vulnérables est ouverte dans l'état de nature.

Les concepts s'inventent dans les pratiques et dans les luttes. Aussi, dans ce contexte de réforme de la Justice, éternel recommencement, il nous faut être imaginatifs et combattifs.

Comment maintenir et faciliter l'accès au droit, quelles sont les alternatives à la fausse « modernité » imposée pour défendre une justice progressiste et démocratique ? Quels sont les outils numériques adaptés au service des causes défendues par les avocats du SAF ? Comment se les approprier pour répondre aux besoins de droits non couverts ?

Il s'agit alors de réfléchir à investir les zones de droit qui sont naturellement les nôtres : droit à la santé, droit de l'environnement, action collective en matière de consommation... Sur la base d'une charte du SAF et sur des modalités d'exercice renouvelées.

Début des travaux en novembre !

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale de l'actualité de la profession et du droit applicable.

Compétences visées : réflexion et amélioration des connaissances pratiques liées à l'actualité juridique.

Public visé et prérequis : praticiens du droit, une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.



PROGRAMME

VENDREDI 9 NOVEMBRE

9 h 00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS - Maison de l'avocat
13 rue des Fleurs

RÉUNION DES COMMISSIONS 09 h 30 – 12 h 30

Accès au droit ; Collaboration ; Conso-logement ; Discrimination ; Étrangers ; Famille ; Hospitalisation d'office ; Pénal ; Public ; Sociale

DÉJEUNER 12 h 30 – 14 h 00

au Conseil régional 22 boulevard du Maréchal-Juin

PLÉNIÈRE D'OUVERTURE 14 h 00 – 17 h 30 Conseil régional

◆ **Allocutions d'ouverture**

Sonia PLAZOLLES, Présidente de la section du SAF de Toulouse
Nathalie DUPONT, Bâtonnière de l'Ordre des avocats du barreau de Toulouse

Christiane FERAL-SCHUHL, Présidente du Conseil national des barreaux

Carole DELGA, présidente du Conseil régional Occitanie

Nicole BELLOUBET, Ministre de la Justice (Sous réserve)

◆ **Rapport moral** : Laurence ROQUES, Présidente du SAF

◆ **Débats**

AG STATUTAIRE 18 h 00 – 19 h 30

- ◆ Rapport sur les contentieux en cours
- ◆ Rapport sur le paritarisme
- ◆ Rapport financier
- ◆ Rapport du commissaire aux comptes

DINER LIBRE

SAMEDI 10 NOVEMBRE 9 h 00 -16 h 30 – Conseil régional

SIMPLIFICATION : LA GRANDE IMPOSTURE 9 h 30 – 12 h 30
1^{ère} table-ronde

Modératrice : Nohra BOUKARA, Secrétaire générale du SAF

Introduction : Mireille BRUYÈRE, Économiste atterrée

1/ Droits inaccessibles : le syndrome DANIEL BLAKE

◆ **La dématérialisation et l'accès au droit** – Délégué du Défenseur des droits (sous réserve)

◆ **Le risque du non recours** - Elvire BORNAND, Chargée de cours Action publique, éthique et transitions sociétales, université de Nantes

2/ La fonction impossible : neutraliser la justice démocratique

◆ **Le pouvoir des algorithmes** – Sylvie THORON, Professeure en Sciences économiques à l'université de Paris-Est-Créteil

◆ **Juge, pourquoi faire ?** – un-e juge d'instance

◆ **La visioconférence, vertige de l'audience** – Laurence DUMOULIN, Chargée de recherche CNRS au laboratoire PACTE de Grenoble

DÉJEUNER 12 h 30 – 14 h 00 sur place

IMAGINATION PLUTOT QUE START-UP NATION 14 h 00 – 16 h 30
2^{ème} table-ronde

Modératrice : Estellia ARAEZ, élue SAF au CNB

Introduction : François PELLEGRINI, Professeur en informatique à l'université de Bordeaux et Commissaire à la CNIL

◆ **L'informatique libérée** – Michèle BAUER, SAF Bordeaux ; un-e représentant-e de Droits d'urgence

◆ **Des boutiques du droit aux zones d'accès au droit : quelle proximité territoriale et sociale ?** – Chantal BOURGLAN, SAF Marseille ; Camille FRANÇOIS, Maître de conférences en sociologie à l'université Paris 1

◆ **Contentieux collectifs, droits non défendus : comment s'organiser ?** – Florian BORG, SAF Lille, Secrétaire général de l'AED

ATELIERS SYNDICAUX 16 h 30 – 19 h 00 - Maison de l'avocat

◆ **Grèves et mobilisations : quels modes d'actions dans les barreaux ?** Caroline ARNOUX, Présidente SAF Lille ; Claire DUJARDIN, SAF Toulouse ; Juan PROSPER, SAF Paris

◆ **L'avenir de l'audience** : Gérard TCHOLAKIAN, SAF Paris ; un-e magistrat-e

◆ **RPVA et Télérecours : l'intelligence bureaucratique ?** Flor TERCERO, SAF Toulouse, Présidente de l'ADDE et David VAN DER VLIST, SAF Paris

◆ **Procédure participative et médiation** : Françoise ARTUR, avocate au barreau de Poitiers, élue au CNB et Eric BAUDEU, SAF Rouen (sous réserve)

◆ **Les enjeux bioéthiques pour les avocats**: Régine BARTHÉLÉMY, élue CNB, SAF Montpellier ; Laurence BRUNET, juriste ; Vianney MOURMAN, médecin ; Caroline ZORN, SAF Strasbourg

◆ **Les outils imaginatifs de la riposte (contentieux hors frontières)** : Brigitte JEANNOT, SAF Nancy ; Gilles DEVERS, avocat au barreau de Lyon et Hélène LEGEAY, consultante en droits humains

SOIRÉE JAZZ MANOUCHE 20 h 30 - Hôtel Palladia

271 avenue de Grande Bretagne

DIMANCHE 11 NOVEMBRE 10 h – 14 h

Bourse du travail, place Saint-Sernin

DÉBAT GÉNÉRAL ET CLÔTURE

◆ Débat et clôture



45^e CONGRÈS DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

TOULOUSE – 9, 10 et 11 NOVEMBRE 2018

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscription préalable indispensable

À REMPLIR ET RETOURNER AU SAF, AVEC LE RÈGLEMENT AU SAF
34 RUE SAINT-LAZARE 75009 PARIS

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../19..... Lieu (CP).....
Numéro SIRET :
Adresse :
CP..... Ville.....
Tél..... Mail.....
Barreau ou activité professionnelle.....

JE PARTICIPE AUX TRAVAUX DU 45^{ème} CONGRÈS DU SAF

- Avocat - de 5 ans d'exercice : 140 € TTC
- Avocat de 5 ans à 10 ans d'exercice : 220 € TTC
- Avocat plus de 10 ans d'exercice : 320 € TTC
- Avocat honoraire/retraité : 140 € TTC
- Élève-avocat : entrée libre dans la limite des places disponibles et sur inscription préalable.

L'entrée libre ne comprend pas le déjeuner et la soirée du samedi et une inscription préalable est obligatoire

INSCRIPTION AUX DÉJEUNERS ET À LA SOIRÉE

1/ Pour les personnes à entrée payante, merci de vous inscrire afin de faciliter l'organisation

- Déjeuner du vendredi
- Déjeuner du samedi
- Soirée du samedi

2/ Pour les personnes inscrites à entrée libre au congrès

- Déjeuner du vendredi : 25 € TTC
- Déjeuner du samedi : 25 € TTC
- Soirée du samedi adhérent SAF : 60 euros TTC
- Soirée du samedi non adhérent SAF : 80 euros TTC

TOTAL À PAYEREUROS, PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU SAF

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011.

Durée de la formation : onze heures

PRISE EN CHARGE PAR LE FIFPL – 104 rue de Miromesnil 75384 Paris CEDEX 08 – Tél. : 01 55 80 50 00 Fax : 01 55 80 50 29.
Consulter le site www.fipl.fr (critères de prise en charge, imprimé de demande, etc) - Merci de noter que les frais de participation aux repas et à la soirée sont de 60 euros. Ces frais ne sont pas inclus dans la prise en charge FIF-PL.

N.B : Pour valider la formation, il vous sera indispensable d'émargier pour chaque session du Congrès la feuille de présence. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le congrès.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État